



## Annulation d'une commande de véhicule neuf

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Je me suis rendu le dimanche 13 septembre chez un concessionnaire afin de me renseigner sur le tarif des véhicules neuf (budget aux environs de 10000?), envisageant de changer le mien. Le commercial a été particulièrement efficace puisque dans un premier temps, il m'a affirmé que la reprise de mon ancien véhicule ne posait aucun problème. A l'issue de l'entretien, j'ai signé un bon de commande pour un véhicule d'une valeur de 12700? !, au delà de mon budget, assorti d'un chèque d'acompte de 1000? et d'une proposition de financement pour le complément dont j'attend l'offre. Bien entendu, cette commande exclu la reprise de mon ancien véhicule, que je dois vendre par mes propres moyens. Aujourd'hui je me rends compte que la mensualité qui m'a été proposée est trop élevée et que je ne peux réduire le montant du financement, qu'après avoir vendu mon véhicule actuel. Puis je me rétracter même si la proposition de financement est acceptée par l'organisme indépendant qui travaille avec le concessionnaire (je ne l'ai pas encore signée) et dans ce cas, est ce que l'acompte versé me sera restitué ?

Merci par avance pour votre réponse.

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Puis je me rétracter même si la proposition de financement est acceptée par l'organisme indépendant qui travaille avec le concessionnaire (je ne l'ai pas encore signée) et dans ce cas, est ce que l'acompte versé me sera restitué ?

La seule solution est de vous rétracter quant à la proposition de financement. Cette rétractation intervient dans un délai de 7 jours à compter de la proposition émise par l'organisme et entraîne de plein droit la rétraction de la vente et donc la restitution de l'acompte versé.

Cordialement